



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

INTERNATIONAL GOLF FEDERATION (IGF)

Golf

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Stroke play individuel	Stroke play individuel

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour le golf :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation de la commission tripartite	Total
Hommes	59	1	0	60
Femmes	59	1	0	60
Total	118	2	0	120

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	4	4 athlètes maximum par épreuve si parmi les 15 premiers au classement olympique de golf. Dans le cas contraire, 2 athlètes maximum par épreuve.
Femmes	4	4 athlètes maximum par épreuve si parmi les 15 premières au classement olympique de golf. Dans le cas contraire, 2 athlètes maximum par épreuve.
Total	8	

3. Mode d'attribution des places de qualification :

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative.

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (les "**Jeux Olympiques**").



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

Autres critères d'admission requis par la FI :

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques, tous les athlètes doivent :

- avoir leur nom inscrit au classement olympique de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et à celui du 29 juin 2020 pour les femmes sur <http://www.igfgolf.org/> or avoir leur nom inscrit sur la liste de réserve de l'IGF
- être en règle avec leur fédération nationale et l'IGF ;
- être reconnu par leur fédération nationale ou détenir une licence en cours de validité émise par leur fédération nationale.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les tournois olympiques messieurs et dames comprendront 60 athlètes chacun : 59 qualifiés via le classement olympique de golf correspondant et une place pour le pays hôte.

Le classement olympique de golf est homologué par l'IGF et publié sur <http://www.igfgolf.org/>. Il est mis à jour chaque lundi, à l'issue des tournois organisés la semaine précédente partout dans le monde.

Le classement olympique de golf messieurs tient compte des tournois de classement approuvés officiels mentionnés à la page suivante : <http://www.owgr.com/>.

Le classement olympique de golf dames tient compte des tournois de classement approuvés officiels organisés sur les circuits suivants : Australian Ladies Professional Golf (ALPG), China Ladies Professional Golf Association Tour (CLPGA), Korea Ladies Professional Golf Association (KLPGA), Ladies European Tour (LET), Ladies European Tour Access Series (LETAS), Ladies Professional Golf Association (LPGA), Ladies Professional Golfers' Association of Japan (JLPGA), Ladies Professional Golfers' Association of Japan Step-Up Tour (JLPGA), Symetra Tour, Chinese Taipei Ladies Professional Golf Association (TLPGA).

Le classement olympique de golf est calculé comme suit : chaque tournoi se voit attribuer un coefficient de difficulté qui détermine le nombre de points qui seront attribués aux concurrents les mieux classés. Les points sont attribués aux joueurs/joueuses en fonction de leurs résultats à l'issue de chaque tournoi, les compétitions où le coefficient de difficulté est le plus élevé rapportant plus de points conformément à un tableau de répartition des points approuvé par l'IGF.

Chaque joueur(se) accumule des points sur une période roulante de deux ans, les points obtenus au cours des 13 premières semaines étant comptabilisés à 100 % de leur valeur d'origine. À l'issue de la période de 13 semaines, les points sont dévalués de 1,1 % pour chacune des 91 semaines suivantes avant de disparaître complètement du palmarès du joueur (de la joueuse). Chaque joueur(se) est alors classé(e) selon la moyenne de ses points sur la période de deux ans. Cette moyenne s'obtient en divisant le nombre total de points du joueur (de la joueuse) par le nombre de tournois disputés durant cette période. Au cours de la période roulante de deux ans, un diviseur minimum de 35 tournois est appliqué pour le classement dames. Pour le classement messieurs, un diviseur minimum de 40 tournois et un diviseur maximum de 52 sont appliqués.

Les points permettant de se qualifier pour les Jeux Olympiques, qui sont utilisés pour calculer la moyenne des points d'un(e) athlète et sa place au classement olympique de golf, peuvent être obtenus au cours de la période débutant le 1^{er} juillet 2018 et s'achevant le 22 juin 2020 pour les hommes et de la période débutant le 8 juillet 2018 et s'achevant le 29 juin 2020 pour les femmes.

En cas d'égalité dans l'une des 60 positions de départ, l'égalité sera départagée par les critères suivants, dans l'ordre :



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

- Total des points officiels du classement mondial de golf acquis au cours de la dernière période de 52 semaines, se terminant par le classement olympique de golf du lundi 22 juin 2020 pour les hommes et du lundi 29 juin 2020 pour les femmes.
- Total des points officiels du classement mondial de golf acquis au cours de la dernière période de 13 semaines, se terminant par le classement olympique de golf du lundi 22 juin 2020 pour les hommes et du lundi 29 juin 2020 pour les femmes.

HOMMES & FEMMES

Nombre de places de qualification par sexe	Épreuve de qualification
59	<p>Classements olympiques de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et du 29 juin 2020 pour les femmes</p> <ol style="list-style-type: none">1 - Les athlètes seront tout d'abord sélectionné(e)s de manière nominative parmi les 15 premiers/premières aux classements olympiques de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et du 29 juin 2020 pour les femmes (à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente), à raison de quatre (4) athlètes au maximum par CNO.2 - Puis les athlètes seront sélectionné(e)s, de manière nominative toujours, parmi ceux(celles) occupant les rangs 16 et suivants aux classements olympiques de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et du 29 juin 2020 pour les femmes (à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente), à raison de deux (2) athlètes au maximum par CNO, y compris ceux figurant parmi les 15 premiers/premières au classement, et ce jusqu'à ce que le nombre de 59 athlètes soit atteint, places continentales comprises.3 - Chacun des cinq (5) continents aura l'assurance de recevoir une (1) place au moins dans chacun des tournois olympiques – messieurs et dames – s'il n'est pas déjà qualifié conformément à ce qui précède (places continentales). Les places continentales seront attribuées aux athlètes les mieux placés aux classements olympiques de golf originaires de continents non encore représentés. <p>Le nombre maximum d'athlètes par CNO, tel qu'indiqué à la section B. Quota d'athlètes, doit toujours être respecté.</p>

PLACES PAYS HÔTE

Si aucun(e) de ses athlètes ne s'est qualifié(e) via le classement olympique de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et celui du 29 juin 2020 pour les femmes, le pays hôte aura l'assurance de recevoir au moins une (1) place dans chacun des tournois olympiques – messieurs et dames.

L'athlète sélectionné(e) nominativement devra être l'athlète du pays hôte le(la) mieux placé(e) au classement olympique de golf correspondant. Si aucun(e) athlète du pays hôte ne figure au classement olympique de golf, l'IGF choisira, en collaboration avec le CNO du pays hôte, l'athlète qui représentera le pays hôte.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Tout au long de la période de qualification de deux ans, l'IGF publiera le classement olympique de golf de la semaine en cours sur <http://www.igfgolf.org/>, et ce jusqu'à la date limite de qualification. La période de qualification s'achèvera le lundi 22 juin 2020 pour les hommes et le lundi 29 juin 2020 pour les femmes. L'IGF publiera les classements olympiques finaux de golf les mardis 23 et 30 juin 2020, à l'issue de tous les tournois comptant pour les classements organisés au cours de la semaine précédente.

Dès publication des classements olympiques finaux de golf, l'IGF confirmera aux CNO concernés, au plus tard le mardi 23 juin 2020 pour les hommes et le mardi 30 juin 2020 pour les femmes à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, le nombre de places obtenues conformément aux critères de qualification mentionnés à la section D plus haut.

Les CNO auront jusqu'au jeudi 2 juillet 2020 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour confirmer à l'IGF les places qu'ils utiliseront dans chaque catégorie (hommes et femmes).

L'IGF aura jusqu'au vendredi 3 juillet 2020 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour réattribuer les places inutilisées dans chaque catégorie (hommes et femmes).

F. RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISÉES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique de golf du 22 juin 2020 pour les hommes ou du 29 juin 2020 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.

L'IGF aura jusqu'au 3 juillet 2020 à 17 heures, heure de la côte est des États-Unis, au plus tard pour réattribuer toutes les places inutilisées dans chaque catégorie (hommes et femmes).

Après le 3 juillet 2020, une fois réattribuées toutes les places inutilisées, l'IGF procédera à la réattribution d'une place déjà confirmée uniquement si l'athlète qui avait obtenu cette place est retiré(e) de la compétition par son CNO. Ce type de remplacement ne pourra se faire qu'en cas de problèmes médicaux empêchant la participation d'un(e) athlète, ou au cas par cas dans des circonstances exceptionnelles.

La réattribution se fera alors sur la base d'une [liste de réserve](#) (par tournoi) que l'IGF publiera les 23 et 30 juin 2020. Cette liste de réserve sera établie à partir du classement olympique de golf, selon les mêmes critères que ceux appliqués lors de la qualification, tels qu'indiqués à la section D plus haut. Cette liste indiquera clairement, en cas de retrait d'un(e) athlète, le nom de l'athlète non encore qualifié(e) occupant le rang suivant au classement olympique de golf du 22 juin 2020 pour les hommes ou du 29 juin 2020 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.

Afin que les tournois de golf affichent complet, l'IGF s'efforcera d'allouer toutes les places de qualification. Les réattributions pourront avoir lieu jusqu'aux dates des réunions techniques de l'IGF, à savoir le 29 juillet 2020 pour le tournoi masculin et le 4 août 2020 pour le tournoi féminin.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES PAYS HÔTE INUTILISÉES

Les places inutilisées par le pays hôte seront réattribuées, le vendredi 3 juillet 2020 à 17 heures – heure de la côte est des États-Unis – au plus tard, aux athlètes non encore qualifiés occupant le rang suivant aux classements olympiques de golf du 22 juin 2020 pour les hommes et du 29 juin 2020 pour les femmes, pour autant que le nombre maximum d'athlètes par CNO et par épreuve soit respecté.

Après le 3 juillet 2020, une fois réattribuées toutes les places inutilisées, la réattribution se fera sur la base de la liste de réserve (par tournoi) que l'IGF publiera les 23 et 30 juin 2020, comme indiqué dans la section ci-dessus.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1 ^{er} juillet 2018 – 22 juin 2020	Période de qualification pour les hommes afin d'obtenir des points permettant de figurer au classement olympique de golf
8 juillet 2018 – 29 juin 2020	Période de qualification pour les femmes afin d'obtenir des points permettant de figurer au classement olympique de golf
22 juin 2020*	Fin de la période de qualification pour les hommes pour l'établissement du classement olympique de golf
23 juin 2020	Publication du classement olympique de golf messieurs et date limite à laquelle l'IGF informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées pour le tournoi masculin
23 juin 2020	Publication par l'IGF de la liste de réserve pour le tournoi masculin
29 juin 2020**	Fin de la période de qualification pour les femmes pour l'établissement du classement olympique de golf
30 juin 2020	Publication du classement olympique de golf dames et date limite à laquelle l'IGF informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées pour le tournoi féminin
30 juin 2020	Publication par l'IGF de la liste de réserve pour le tournoi féminin
2 juillet 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'IGF qu'ils utiliseront les places allouées
3 juillet 2020	Réattribution de toutes les places inutilisées par l'IGF
6 juillet 2020	Date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020
29 juillet 2020	Fin de la réattribution pour le tournoi masculin
4 août 2020	Fin de la réattribution pour le tournoi féminin
24 juillet – 9 août 2020	Jeux Olympiques de Tokyo 2020

* ou à la fin de toutes les épreuves qualificatives qui devaient se terminer le 22 juin 2020 mais qui ont été retardées en raison de la météo ou d'autres circonstances, à condition que ces épreuves soient terminées au plus tard le 23 juin 2020.

** ou à la fin de toutes les épreuves qualificatives qui devaient se terminer le 29 juin 2020 mais qui ont été retardées en raison de la météo ou d'autres circonstances, à condition que ces épreuves soient terminées au plus tard le 30 juin 2020.